

REGLEMENT INTERIEUR

Pour OYAT ECOLE de SURF

Rappel et respect des règles de sécurité en école de surf à chaque séance.

- Respecter les consignes données par votre moniteur
- Echauffement obligatoire
- Port de la combinaison obligatoire
- Port du lycra école obligatoire
- Respect de la zone d'enseignement
- Respect des règles de priorité et convivialité dans la pratique de l'activité

La responsabilité de Mrs MILLON et MACKOWIAK ne saurait être engagée en dehors du transport et de la durée de la séance.

Mrs MILLON et MACKOWIAK déclinent toute responsabilité en cas de vol des effets personnels, situés à l'intérieur de leur véhicule.

Mrs MILLON et MACKOWIAK se réservent le droit de modifier le planning des cours si besoin.

Possibilité de contracter une assurance de personne, non obligatoire, offrant des garanties individuelles complémentaires (Art L321-4 du code du sport), se renseigner auprès de vos moniteurs.

Tout stage commencé sera dû, aucun remboursement ne sera effectué, cependant un avoir pourra être édité sur présentation d'un certificat médical.

L'inscription à une prestation de Mrs MILLON et MACKOWIAK , Oyat Ecole de Surf, implique l'acceptation de ce présent règlement.